

## Communiqué de Presse

**Accès au financement des artisans et petites entreprises :  
Trois accords signés avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord.**

**Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016  
à 12h00**

**Fromagerie Le Manslois  
Chez Pouret  
16110 RIVIERES**



**PRO Avenir**, en complément du prêt Lanceur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, les Chambres de métiers et de l'artisanat facilitent l'obtention d'un prêt complémentaire garanti par la SIAGI.

Grâce à l'analyse économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat en amont de la demande de prêt, et grâce à l'analyse du risque de crédit par la SIAGI, les artisans et petites entreprises accèdent plus facilement au crédit tout en bénéficiant de conditions avantageuses.

Deux accords seront signés entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, la SIAGI et :

- Alain TESTAUD, Président de la Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Charente,
- Patrick MEYNIER, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Aquitaine, section Dordogne.



**Délégation de décision de garantie** qui permet à la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'engager la garantie de la SIAGI.

Laurent MARTIN, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord et Bernard STALTER signeront cette convention qui définit les modalités de la délégation de signature accordée par la SIAGI à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

Ce dispositif permet à la banque :

- de sécuriser ses encours grâce à la garantie,
- de réduire les délais de traitement des demandes de crédit et
- de faire bénéficier ses clients d'une tarification privilégiée.

## En savoir plus sur l'OFFRE PRO AVENIR

L'offre PRO-AVENIR est utilisée pour conforter la structure financière de l'entreprise et faciliter une installation ou un développement de qualité.

L'offre PRO-AVENIR se décline en deux axes :

- Projets de création-reprise : l'entreprise artisanale peut bénéficier d'un prêt complémentaire au PRET LANCEUR du CREDIT AGRICOLE ; le prêt complémentaire est garanti par la SIAGI.
- Projets de développement : l'entreprise artisanale peut bénéficier d'un prêt PRO-AVENIR DEVELOPPEMENT, éventuellement accompagné d'un prêt complémentaire, prêts garantis par la SIAGI.

Montant maximum du prêt PRO AVENIR DEVELOPPEMENT : 100 000 €

Durée : de 2 ans minimum à 7 ans maximum

### Garantie SIAGI sur le prêt PRO AVENIR DEVELOPPEMENT

Garantie SIAGI sur le prêt PRO AVENIR (montant minimum : 15 000 €)

Quotité de garantie : 35 % du montant du crédit (quotité applicable au prêt PRO AVENIR et au prêt complémentaire).

### Comment en bénéficier ?

#### ETAPE 1 : EXPERTISE DE LA CMA

L'artisan présente son projet à la CMA qui constitue le dossier, examine le projet et formule un avis.

Si l'avis est favorable, le dossier est transmis par mail au CREDIT AGRICOLE et à la SIAGI.

#### ETAPE 2 : ETUDE ET DECISION PAR LE CREDIT AGRICOLE ET LA SIAGI

Le dossier est étudié séparément par les services de la SIAGI et du CREDIT AGRICOLE ;

Chaque établissement donne une décision souveraine ;

#### ETAPE 3 : MISE EN PLACE DU CREDIT

Le CREDIT AGRICOLE rédige les contrats de prêt et les fait signer à l'artisan

## En savoir plus sur la Délégation de décision de garantie

Soucieuses d'améliorer l'accès au crédit des petites entreprises, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et la SIAGI signent un accord permettant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'engager la garantie de la SIAGI.

Cette délégation de décision est applicable dans les cas suivants :

- prêts d'une durée 2 à 7 ans,
- de 15 000 € à 200 000 €,
- dont l'objet est le développement de l'entreprise, par croissance interne ou externe,
- avec une quotité de garantie fixe de 50%.

Cette délégation a pour objet de conférer à la banque une garantie sécurisant ses encours.

Facile d'utilisation, elle répond dans des délais optimisés aux besoins de financement des entreprises tout en leur permettant de bénéficier d'une garantie à un coût réduit.

## La SIAGI

Interprofessionnelle et pluri-bancaire, la SIAGI est la société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité, présidée depuis avril 2011 par Bernard STALTER, Président de la Chambre de métiers d'Alsace et Président de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure. Créée en 1966 par les Chambres de métiers et de l'artisanat, la SIAGI intervient dans les secteurs de l'artisanat et des activités de proximité en garantissant les crédits octroyés par l'ensemble des établissements bancaires de la place.

Présente sur tout le territoire national, elle offre - outre sa garantie financière - une palette de services destinés à améliorer le financement de l'entreprise.

### CHIFFRES CLES 2015

<b>612 M€</b>	de crédits distribués à l'économie de proximité
<b>3 564</b>	opérations garanties et mises en place
<b>59 %</b>	des volumes garantis concernent la transmission/reprise
<b>33 %</b>	d'opérations croissance/développement
<b>8 %</b>	d'opérations création
<b>5</b>	Directions de région et 21 antennes



## Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord

En 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a fêté ses 20 ans.

Depuis 20 ans, elle accompagne le **développement économique et la mutation des territoires**, en prenant ses décisions sur place, en Charente et en Dordogne.

Depuis 20 ans, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord constitue non seulement le réseau d'agences le plus dense des deux départements mais aussi un **établissement bancaire régional solide et performant**.

Depuis 20 ans, elle évolue pour toujours mieux servir ses clients en affirmant sa **différence de banque coopérative**.

### CHIFFRES CLES 2015

<b>168 800</b>	sociétaires
<b>67</b>	caisses locales
<b>6,13</b>	milliards € encours de crédits
<b>421 400</b>	clients
<b>1 260</b>	collaborateurs



### Contact SIAGI

**Anne MOREAU** : 01 48 74 54 00 ou 06 89 63 23 11

2, rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 PARIS

[amoreau@siagi.fr](mailto:amoreau@siagi.fr)

[www.siagi.com](http://www.siagi.com)

### Contact Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord

**Alexandre LE BOULC'H** : 06 31 46 29 69

[alexandre.leboulch@ca-charente-perigord.fr](mailto:alexandre.leboulch@ca-charente-perigord.fr)